

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du mardi 19 juillet 2016 à 20 h30

Sont présents : Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Alexandre CRETIAUX, Marcel DUFOUR, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Norbert LAMBEY, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Corinne MENEGHETTI, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Mickaël ARANDA, Laurent CAGNE, Sylvie GAY, Gaëtan MOISSON

Mickaël ARANDA a donné pouvoir Marcel DUFOUR.

Laurent CAGNE a donné pouvoir à Catherine MARTIN.

Sylvie GAY a donné pouvoir à Patrice CALVEZ.

Gaëtan MOISSON a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Une minute de silence est observée suite à l'attentat commis à Nice le 14 juillet 2016.

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juin 2016 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

- **Travaux réseaux eaux usées et mise en séparatif eaux usées / eaux pluviales 2016 - Demande de subvention au titre du plan de soutien régional à l'activité du BTP - Aménagement du territoire :**

Mme le Maire rappelle que le financement des travaux de mise en séparatif des réseaux rue de la Traverse et sur une partie de la route de Louhans a été voté au budget 2016 pour un montant de 235 000 € HT.

Elle indique que, face à la baisse constatée de l'investissement public local et à la conjoncture difficile pour le secteur du BTP, la Région Bourgogne Franche-Comté a décidé de déployer un fonds de soutien au BTP dans le cadre de son budget 2016.

Mme le Maire propose de déposer une demande de subvention à ce titre.

Dans le cadre des travaux sur les réseaux d'eaux usées avec mise en séparatif eaux usées / eaux pluviales, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre du plan de soutien régional à l'activité du BTP - Aménagement du territoire.

- **Construction de locaux périscolaires - Demande de subvention au titre du plan de soutien régional à l'activité du BTP - Aménagement du territoire :**

De la même manière, pour les travaux de construction des locaux périscolaires qui doivent débuter en septembre prochain pour un coût de 560 432 € HT, Mme le Maire propose de déposer un dossier en vue d'émarger à ce fonds de soutien.

Dans le cadre de la construction des locaux périscolaires, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre du plan de soutien régional à l'activité du BTP - Aménagement du territoire.

- **Réhabilitation des logements communaux - Demande de subvention :**

Mme le Maire indique qu'au sein du SCOT, Saint Germain-du-Bois a été identifié Pôle d'équilibre et que pour la demande de subvention européenne, la commune est reconnue Pôle intermédiaire.

Mme le Maire rappelle que la rénovation de 10 logements communaux constitue un projet de mandat important. Le montant total de l'investissement est estimé à 746 000 € HT. Une tranche prévisionnelle de 278 897 € HT s'inscrit dans le programme « *Territoires à énergie positive pour la croissance verte* » lancé en 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Mme le Maire explique que notre commune a déposé le projet auprès du Pays de la Bresse Bourguignonne, qui l'a retenu pour l'inscrire dans son projet de territoire, dont l'un des objectifs est d'accompagner des projets d'investissements en lien avec la transition énergétique.

Il est maintenant proposé de signer une convention particulière d'appui financier entre l'Etat, le territoire lauréat (Pays de la Bresse Bourguignonne) ainsi que les collectivités bénéficiaires de l'appui financier (5 collectivités, dont notre commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la candidature et la convention. Il autorise Mme le Maire à signer cette convention d'appui financier.

Mme le Maire ajoute par ailleurs que les quatre architectes sélectionnés ont été rencontrés ; ils ont présenté leur entreprise et leurs méthodes de travail. La Commission s'est donné un délai de réflexion jusqu'en septembre avant de se prononcer.

- **FNADT 2016 - Aide au fonctionnement des Maisons de Services au Public :**

Mme le Maire indique que, depuis la création d'un relais de Services Publics en 2009, devenu par la suite Maison de Services au Public, notre commune bénéficie d'une aide financière de l'Etat dans le cadre du FNADT (Fonds National d'Aide au Développement des Territoires) pour le fonctionnement de l'établissement.

Après avoir pris connaissance du budget prévisionnel établi pour 2016, le Conseil Municipal l'approuve et décide desolliciter une aide financière de 10 000 € au titre du FNADT 2016.

- **Plan Local d'Urbanisme (PLU) Procédure de modification simplifiée n° 2 :**

Mme le Maire explique que la procédure d'enquête publique arrive à son terme, si bien que les parcelles AP 45 et AP 300 sont désormais classées en zone UD.

Mme le Maire propose d'approuver la modification simplifiée du PLU, en sachant que la délibération qui sera prise fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal départemental.

Le dossier sera tenu à disposition du public à la Mairie et à la sous-Préfecture de Louhans. Passé ce délai, la modification sera réputée acquise.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification simplifiée du PLU, ainsi que les modalités de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal)

- **Lotissement situé route de Pierre - Transfert de voiries :**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la SAS BOIVIN PROMOTION de réaliser un lotissement de 15 habitations route de Pierre. L'entreprise a formulé la demande de reprise par la commune des voies et espaces communs concernant la desserte de ce lotissement, une fois les travaux achevés et suivant convention. Jusqu'à maintenant, dans tous les lotissements privés réalisés à Saint Germain-du-Bois, ce type de rétrocession a toujours eu lieu.

Le projet de convention de rétrocession des voiries et espaces communs du futur lotissement prévoit d'accepter la demande de rétrocession sous réserve que la commune puisse, sans aucune charge pour elle et les structures intercommunales concernées,

contrôler la réalisation de l'ensemble des études et des travaux pendant toute la durée de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, après travaux conformes à la demande de la commune, le transfert des voiries et espaces communs du lotissement situé route de Pierre, selon convention de rétrocession.

- **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 :**

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015.

Par conséquent, la délibération prise sera transmise aux services préfectoraux. Le rapport et la délibération seront également mis en ligne sur le site www.service.eaufrance.fr. Les indicateurs de performance du service public d'assainissement seront publiés sur le SISPEA (Services Observatoire national des services d'eau et d'assainissement).

- **Syndicat intercommunal des Eaux de la Seillette - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015 :**

M. le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Seillette a remis le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

M. Jean-Claude VIEUX mentionne que le Syndicat compte 5 304 abonnés, dont 1 226 à Saint Germain-du-Bois, qui constitue la commune la plus importante. La consommation moyenne s'élève à 115 m³ par abonnement domestique.

Le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

- **SICED - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif 2015 :**

M. le Président du SICED a remis le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et de l'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes :**

Mme le Maire indique que l'Assemblée Communautaire du 22 juin 2016 a émis le souhait d'étendre, à compter du 1^{er} janvier 2017, ses attributions conformément aux dispositions de la Loi NOTRe, afin d'inscrire les attributions supplémentaires suivantes dans le groupe de compétences dites « Compétences Obligatoires » :

- actions de développement économique : « *promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme* »,
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

La compétence « *collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* » sera déléguée au SICED. De même pour la promotion du tourisme qui se déroulera toujours dans les Points Info Tourisme.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'extension, à partir du 1^{er} janvier 2017, des compétences de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 en matière de Compétences Obligatoires et approuve les statuts modifiés de la CCBR 71.

- **Modification Temps de travail :**

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaire, le temps de travail de deux agents a été étendu. Cela fait 2 années que ces agents effectuent des heures complémentaires. Il est proposé de créer deux postes à temps complet (35 h) à partir du 1^{er} septembre 2016.

Le Conseil Municipal décide, après avis de la Commission Technique Paritaire :

- la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2016, des emplois permanents à temps non complets suivants : ATSEM principal 2^{ème} classe 31/35^{ème} ; Adjoint technique principal 1^{ère} classe 31/35^{ème} ;
- la création, à compter du 1^{er} septembre 2016, des emplois permanents à temps complets suivants : ATSEM principal 2^{ème} classe 35/35^{ème} ; Adjoint technique principal 1^{ère} classe 35/35^{ème}.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Direction Générale des Finances Publiques de Saône-et-Loire :**

La Direction Générale des Finances Publiques a adressé le 29 janvier 2015 un projet de révision des valeurs locatives des locaux professionnels en sollicitant, sous 30 jours, l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette Commission s'est réunie le 13 février 2015 et a émis un avis défavorable, demandant de maintenir le classement en secteur 2 et de ne pas le faire évoluer en secteur 3 comme proposé. Son avis s'est fondé sur l'impossibilité de répondre en toute connaissance de cause par manque de renseignements sur les incidences du classement pour les entreprises. Il lui semblait incohérent d'être classé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et, dans le même temps, d'augmenter la fiscalité des entreprises.

Par courrier reçu le 9 juin 2016, la Direction Générale des Finances Publiques a finalement décidé d'appliquer le secteur d'évaluation 2 à partir de 2017 pour notre commune.

- **M. le Préfet - demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :**

Après le violent orage survenu dans la nuit du 24 au 25 juin dernier, mais aussi en raison de la pluviométrie excessive observée depuis le printemps, Mme le Maire a adressé une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle à M. le Préfet.

Cette demande n'aboutira pas. Toutefois, dans l'intérêt des agriculteurs, un arrêté préfectoral reconnaissant le cas de force majeure est attendu. Il leur permettra de mobiliser les aides de la Politique Agricole Commune sur les nombreuses parcelles qui n'ont pu être semées cette année.

- **Direction de l'Aménagement Durable des Territoires et de l'Environnement - subvention pour la construction d'un local destiné aux associations :**

Mme le Maire fait part du courrier du Conseil Départemental accusant réception de la demande de subvention pour la construction du local destiné aux associations dans le cadre

de l'appel à projets départemental 2016. Le document indique que le dossier sera examiné en octobre par la Commission Permanente en vue de l'attribution d'une éventuelle subvention.

- **Direction de l'Aménagement Durable des Territoires et de l'Environnement - subvention pour les travaux d'aménagement d'une aire de loisirs :**

Le Conseil Départemental ne donne par contre pas suite à la demande déposée pour l'aménagement d'une aire de loisirs (tyrolienne).

Les travaux d'installation de la tyrolienne sont en cours de réalisation.

- **Ecole primaire :**

Mme Françoise MARIZY présente le compte-rendu du conseil d'école du 3 juin 2016 :

- les effectifs sont stables pour la rentrée 2016 (115 élèves),
- les horaires des NAPont été modifiés pour la prochaine rentrée,
- le bilan des activités pédagogiques réalisées a été établi,
- les liaisons inter-écoles ont permis aux enfants rentrant en primaire ou au collège de découvrir leur futur établissement,
- la sortie scolaire organisée à Brancion a été appréciée,
- les besoins matériels des enseignants ont été listés,
- les enseignants ont exprimé leur satisfaction quant à la résolution des problèmes techniques liés à la connexion internet.

- **Commission Vie Associative :**

M. Patrice CALVEZ dresse le bilan de la réunion du 6 juin 2016 qui a porté sur l'organisation du Téléthon, les donneurs de sang ne souhaitant plus s'en occuper. Les pompiers se sont portés volontaires pour organiser la course des enfants et le lâcher de ballons du vendredi après-midi. Avec l'association Courir pour eux, ils envisagent aussi d'organiser une course nocturne au stade.

- **Ecomusée de la Bresse Bourguignonne :**

Le Conseil d'Administration du 11 juin 2016 a abouti à l'élection d'Alain CORDIER à la présidence de l'Ecomusée.

- **Ecole Maternelle :**

Les effectifs pour la rentrée 2016 sont en baisse (59 élèves). Les nouveaux rythmes scolaires, le budget de la coopérative scolaire ainsi que les sorties de fin d'année scolaire ont été évoqués. Enfin, les besoins et demandes des enseignants ont été listés.

- **Commission Développement Durable :**

M. Jean-Claude VIEUX présente le compte-rendu de la réunion du 20 juin 2016 :

- Mickaël ARANDA s'est proposé pour présider cette commission et a été élu. Michelle LEVRIER a été nommée secrétaire ;
- les postes importants de consommation électrique ont été rappelés : éclairage public, maison médicale, écoles et cantine ;
- un cahier ludique destiné à sensibiliser les enfants sur les économies d'énergie a été réalisé. Il conviendrait de relancer ce projet pour la rentrée scolaire 2016. L'ATD pourrait également organiser une animation dans les écoles ;

- concernant l'éclairage public, l'idée de n'allumer qu'une ampoule sur deux a été abandonnée par des nombreuses communes car source potentielle d'accidents. La Commission propose une coupure totale de l'éclairage public de 0 h à 5 h du matin, à partir d'octobre prochain. Cela permettrait de quantifier l'impact financier de la mesure.

- **Association Mission Mobilité :**

L'association Mission Mobilité s'attache à trouver des solutions de mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi et à la formation de personnes en situation précaire. Elle travaille également à limiter les temps de déplacement qui peuvent constituer un frein à l'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes apprentis.

L'association souhaite donc proposer des solutions de mobilité associées à des possibilités d'hébergement. C'est pourquoi elle recherche des logements sur notre commune, logements communaux ou logements chez des particuliers.

- **Informations diverses :**

- NAP du midi : l'information réalisée auprès des familles concernant les activités périscolaires était imprécise. La garderie de 13h20 à 13h35 sera gratuite pour les élèves mangeant à la cantine et n'utilisant pas la garderie le matin ou le soir.
- JSL : le journal propose de publier en début d'année 2017 une page sur Saint Germain-du-Bois avec calendrier des manifestations. L'Indépendant du Louhannais fera de même en novembre 2016.
- Concours départemental de fleurissement : la visite de notre commune aura lieu le jeudi 20 juillet après-midi.
- L'Ecomusée de la Bresse recherche toujours des bénévoles pour assurer l'ouverture de l'antenne de notre commune le dimanche.
- Stéphane JEANNOT, plâtrier-peintre à Sainte Croix, s'installe sur notre commune.
- M. Régis BIDAULT remet au Conseil Municipal le T-shirt réalisé avec l'appui financier de trois sponsors pour promouvoir le camping municipal. Les sponsors ont été remerciés le 18 juillet.
- Mme le Maire présente les différents remerciements reçus en Mairie

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 27 septembre 2016 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 05.